



Mairie d'OLLOIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2021

Date de la convocation au Conseil Municipal : 1^{er} Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de OLLOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire, Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, Adjoint, Charlotte COGAN, Claire VOLPI, Christophe DEMONCHY, Stéphane BEAL et Vincent BAFFALEUF.

Absents excusés : Christophe COHADE a donné son pouvoir à Alain HERITIER

Absents : Valérie BUISSON, et Jérôme RENOUARD

Secrétaire : Jean-Louis CECCHET est nommé secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du 09 juillet 2021 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 09 juillet.

Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 0

2/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG)du

Puy-de-Dôme :

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune d' OLLOIX adhère, modifie ses statuts.
Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;
- Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;
- Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2021

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 0

3/ Aménagement de sécurité / Radar pédagogique Rue des Trois Puys :

Le Maire expose au Conseil Municipal avoir eu des réclamations de riverains de la Rue des Trois Puys concernant la vitesse excessive de certains véhicules, rendue encore plus dangereuse par l'absence de trottoir dans cette rue.

Une proposition d'installation d'un radar pédagogique fonctionnant à l'énergie solaire nous a été faite par la Société ELAN, pour un montant de 2066,70 € HT.

Cette dépense pouvant être couverte en partie par une subvention provenant des amendes de police pour un montant de 2800,00 x 75%, soit 2100,00€.

Le Conseil Municipal refuse l'installation de ce radar pédagogique et souhaite la mise en place d'un système de compteur de voiture capable de déterminer la vitesse des véhicules. Pour donner suite à la requête des membres du Conseil Municipal, le Directeur de la DRAT Val d'Allier va nous proposer une réunion d'information pour étudier ce projet.

Pour : 3 / Contre : 5 / Abstention : 0

4/ Voirie communale 2022 – Demande de subvention FIC et DETR.

Le Maire expose au conseil municipal que deux voies communales nécessitent de grosses réparations dans le bourg d'Olloix : la « rue du Puy de Marquerolle » et le « Chemin des Ayres ».

Ces deux rues sont inscrites au tableau de la voirie communale, actuellement en très mauvais état. Il est nécessaire d'effectuer un décroustage, reprofilage et réalisation de purges pour l'évacuation des eaux pluviales, puis de recouvrir la chaussée d'un revêtement en enrobé. Il présente les devis établis par l'entreprise POUDEYROUX et BATISSE qui s'élèvent à un montant HT de 26 766,54 €. Il précise que ces travaux pourront bénéficier des subventions du département au titre du FIC (taux 25% + coef. 1.06) et de l'Etat au titre de la DETR (taux 30%). Le plan de financement serait le suivant :

	Dépenses H.T.	Recettes	
Travaux	26 766,54	7 093,13	Subvention Département : FIC 2022 : 25% X 1.06 CDQS
		8 029,96	Subvention Etat : DETR 2022 : 30 %
		11 643,45	Commune Olloix : Fonds propres + TVA 20% = 5 353,30 €
TOTAL	26 766,54	26 766,54	Soit à la charge de la commune 16 996.75 €

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de réfection de voirie communale en 2022.

Les travaux se dérouleront en 2 tranches sur 2 exercices, soit en 2022 et 2023.

Il autorise le maire à déposer les dossiers de subventions auprès des organismes financeurs et à effectuer une consultation.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2021

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0 (Messieurs BEAL et SAVIGNAT sont arrivés à ce moment de la réunion du Conseil)

5/ Questions diverses

- Le Maire explique que la Fondation du Patrimoine a proposé de démonter et de donner une ancienne halle en bois à la commune. Le remontage de cette halle se ferait sur l'aire de camping.
- Projet d'achat d'une remorque agricole.

Pour info : *transmission à l'ensemble des Conseillers Municipaux des documents sur :*

- *Les lignes directrices de gestion*
- *Le projet de délibération concernant le télétravail.*

.....Fin du Conseil.....